

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 17 décembre 2020, suite à la séance extraordinaire pour le budget 2021, par téléconférence.

Monsieur le maire, Ghislain Brûlé préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1
M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2
M. Éric Girard - conseiller siège no 3
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 4
Mme Denise Houle - conseillère siège no 5
Siège no 6 - Vacant

Est également présente :

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire-trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2020-12-188

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020, jusqu'au 10 juin 2020 par le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020, jusqu'au 17 juin 2020 par le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020, jusqu'au 23 juin 2020 par le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020, jusqu'au 5 août 2020 par le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020, jusqu'au 12 août 2020 par le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020, jusqu'au 19 août 2020 par le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 895-2020 du 26 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 917-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 16 septembre 2020 par le décret numéro 925-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 23 septembre 2020 par le décret numéro 948-2020 du 16 septembre 2020, jusqu'au 30 septembre 2020 par le décret numéro 965-2020 du 23 septembre 2020, jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020, jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020, jusqu'au 4 novembre 2020 par le décret numéro 1113-2020 du 28 octobre 2020, jusqu'au 11 novembre 2020 par le décret numéro 1150-2020 du 4 novembre 2020, jusqu'au 18 novembre 2020 par le décret 1168-2020 du 11 novembre 2020, jusqu'au 25 novembre 2020 par le décret numéro 1210-2020 du 18 novembre 2020, jusqu'au 2 décembre 2020 par le décret 1242-2020 du 25 novembre 2020, jusqu'au 9 décembre 2020 par le décret 1272-2020 du 2 décembre 2020 et jusqu'au 18 décembre 2020 par le décret 1308-2020 du 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par M. Eric Girard
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

Adoptée.

La séance est déclarée ouverte à 19 h 30.

2. SIGNIFICATION L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 a été signifié, tel qu'il est requis par le Code municipal du Québec, à tous les membres du conseil.

2020-12-189

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par M. Gaétan Légaré
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

Séance extraordinaire du conseil municipal
du 17 décembre 2020

suite à la séance extraordinaire pour le budget 2020

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Liste des comptes à payer
5. Avis de motion – Règlement 137 Règlement fixant le taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2021 et leur condition de perception
6. Adoption du budget 2021 du Comité de développement Socio-économique du Grand Daveluyville
7. Adoption du budget 2021 de la Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes
8. Adoption du budget 2021 de la Bibliothèque
9. Demande de financement 2021 – Carrefour des générations du Grand Daveluyville
10. Chien potentiellement dangereux – Responsable
11. Taux d'intérêts pour l'année 2021
12. Appui - Projet de loi C-213
13. Appui - Campagne « Améliorer notre sort, c'est vital. Un régime d'assurance-chômage s'impose ! »
14. Période de questions sur les sujets de la séance uniquement
15. Clôture et levée de la séance

Adoptée

2020-12-190

4. LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la prochaine séance du conseil est prévue le 12 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses doivent être payées avant cette date afin de ne pas payer d'intérêts;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par Mme Denise Houle
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des dépenses soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses au montant de 4 700,22 \$.

Adoptée

5. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 137 RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET LEUR CONDITION DE PERCEPTION

Avis de motion est donné par M. Gaétan Légaré pour l'adoption prochaine du règlement 137 Règlement fixant le taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2021 et leur condition de perception. M. Gaétan Légaré fait la présentation du projet de règlement, tel que requis par l'article 445 du *Code municipal*

2020-12-191

6. ADOPTION DU BUDGET 2021 DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU GRAND DAVELUYVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait partie du Comité de développement Socio-économique du Grand Daveluyville (CDSEGD);

CONSIDÉRANT QUE cette entente comprend le partage des dépenses d'opération;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les prévisions budgétaires ainsi que le montant de la quote-part pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré
Appuyée par M. Fabien Pelletier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter les prévisions budgétaires du CDSEGD pour l'année 2021.

De contribuer financièrement en acquittant les frais de quote-part pour la Municipalité au montant de 17 602,60 \$ pour l'année 2021.

Adoptée

2020-12-192

7. ADOPTION DU BUDGET 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DES CHUTES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait partie de la *Régie Intermunicipale de Sécurité Publique des Chutes*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit contribuer financièrement au fonctionnement de la *Régie Intermunicipale de Sécurité Publique des Chutes* via une quote-part annuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les prévisions budgétaires ainsi que le montant de la quote-part pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par Mme Denise Houle
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter les prévisions budgétaires de la *Régie Intermunicipale de Sécurité Publique des Chutes* pour l'année 2021.

D'acquitter les frais de quote-part de la Municipalité, au montant de 45 548 \$ pour l'année 2021, selon les dates de versements exigées.

Adoptée

2020-12-193

8. ADOPTION DU BUDGET 2021 DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a une entente avec la Ville de Daveluyville concernant la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE cette entente comprend le partage des dépenses d'opération;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville nous a fait parvenir le détail des dépenses d'opération de la bibliothèque ainsi que la quote-part de la Municipalité pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par M. Gaétan Légaré
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter les prévisions budgétaires de la bibliothèque pour l'année 2021.

De contribuer financièrement au fonctionnement de la bibliothèque en acquittant les frais de quote-part de la Municipalité au montant de 2 349,54 \$ pour l'année 2021.

Adoptée

2020-12-194

9. DEMANDE DE FINANCEMENT 2021 – CARREFOUR DES GÉNÉRATIONS DU GRAND DAVELUYVILLE

CONSIDÉRANT QUE *le Carrefour des Générations du Grand Daveluyville a fait une demande de financement pour l'année 2021;*

CONSIDÉRANT QUE *le Carrefour des générations du Grand Daveluyville est un acteur important du changement social et de l'amélioration des conditions de vie et qu'il répond à des besoins réels des citoyens;*

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par Mme Denise Houle
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De contribuer financièrement, pour l'année 2021, à la mission du *Carrefour des générations du Grand Daveluyville* pour un montant de 430 \$, soit 1 \$ par citoyen.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisé à payer la dépense.

Adoptée

2020-12-195

10. CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX – RESPONSABLE

CONSIDÉRANT QUE *le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens est en vigueur;*

CONSIDÉRANT QUE *la Municipalité a une entente avec la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska (SPAA) pour l'application de ce règlement;*

CONSIDÉRANT QU' *il est de la responsabilité de la municipalité d'avoir le dernier mot et ainsi déclarer ou non un chien potentiellement dangereux;*

CONSIDÉRANT QUE *l'article 14 du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens autorise les municipalités à nommer un fonctionnaire ou un employé responsable de l'exercice des pouvoirs inscrits dans la section III du même règlement;*

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par M. Eric Girard
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer la directrice générale et secrétaire-trésorière responsable de l'exercice des pouvoirs inscrits dans la section III du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.*

Adoptée

2020-12-196

11. TAUX D'INTÉRÊTS POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE *l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux d'intérêt différent que celui prévu au premier alinéa de cet article, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;*

CONSIDÉRANT QUE *la Municipalité désire établir le taux d'intérêts pour l'année financière du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;*

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par Mme Denise Houle
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'établir le taux d'intérêts annuel à 24% pour l'année 2021.

Ce taux s'appliquera sur toutes les factures émises par la Municipalité.

Les soldes impayés portent intérêt à compter du moment où ils deviennent exigibles.

Ce taux s'applique également à toute créance due à la Municipalité.

Le calcul des intérêts se fait journalièrement lorsque la créance est exigible

Adoptée

2020-12-197

12. APPUI - PROJET DE LOI C-213

CONSIDÉRANT QUE le NPD a déposé le *projet de loi C-213*, Loi édictant la Loi sur l'assurance-médicaments du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le *projet de loi C-213* est une nouvelle législation fédérale novatrice, inspirée de la Loi canadienne sur la santé, qui vise à établir un régime d'assurance-médicaments universel, à payeur unique, complet et public, qui permettra de fournir de meilleurs soins de santé et d'améliorer la santé et la vie de millions de Canadiens;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par M. Gaétan Légaré
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer l'adoption du *projet de loi C-213*.

Adoptée

2020-12-198

13. APPUI - CAMPAGNE « AMÉLIORER NOTRE SORT, C'EST VITAL. UN RÉGIME D'ASSURANCE-CHÔMAGE S'IMPOSE ! »

CONSIDÉRANT QUE la *Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi (MASSE)* lance une campagne nommée « Améliorer notre sort, c'est vital. Un régime d'assurance-chômage s'impose ! »;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne vise à ce que le Canada puisse se donner un régime d'assurance-emploi juste et universel afin de se prémunir collectivement contre les crises chroniques inhérentes à notre système économique;

CONSIDÉRANT QUE les principales revendications sont :

- 1- Un seuil d'admissibilité unique de 350 heures assurables (ou de 13 semaines).
- 2- Un plancher minimum de 35 semaines de prestation.
- 3- Un taux de prestation de 70% basé sur les 12 meilleures semaines.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Denise Houle
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer le *Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi* dans leur campagne « Améliorer notre sort, c'est vital. Un régime d'assurance-chômage s'impose ! ».

Adoptée

14. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS DE LA SÉANCE UNIQUEMENT

2020-12-199

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Denise Houle

Que la séance soit levée à 20 h.

Adoptée

Ghislain Brûlé,
Maire

Stéphanie Hinse,
Directrice générale et secrétaire-trésorière